



Sûreté des Procédés Industriels

DECLARATION DE CONFORMITE ACS ACS DECLARATION OF CONFORMITY

Nous, REGULATEURS GEORGIN – 14/16 rue Pierre SEMARD – 92320 CHATILLON - FRANCE

Déclarons sous notre seule responsabilité que les éléments composants notre transmetteurs de pression GR-GA et TR-TA issus de toutes les séries de nos fabrications,

Sont conformes à l'arrêté du 29 mai 1997 relatif aux matériaux et objets en acier inoxydable au contact des denrées alimentaires, repris à l'article III chap 3.2 de l'annexe I de l'arrêté cité en référence et complété des circulaires ministérielles du 12 avril 1999, du 27 avril 2000 et du 25 novembre 2002.

Direction Générale de la santé DGS/SD7A N°571 du 25 novembre 2002

De plus, les cellules céramiques sont de type Al₂O₃ basés sur la Food Sanitation Law en accord avec un document remis par le Japan Food Research Laboratories.

Les joints devront être en FKM, matériau listé FDA

Chatillon, le 15/02/2021

Le Directeur Qualité
Olivier Ysambert